

II : POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

*La direction des hôtels **MINOS COLLECTION**, basés à Rethymnon en Crète, dans le cadre de ses actions visant à protéger les enfants contre toute forme de maltraitance et reconnaissant sa responsabilité dans la promotion du bien-être de tous les enfants et jeunes afin qu'ils soient en sécurité, a élaboré et applique la politique suivante en matière de protection des enfants et des jeunes.*

L'entreprise et sa direction reconnaissent que :

- ✓ Tous les enfants, indépendamment de leur âge, de leur handicap, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leurs croyances religieuses, de leur orientation sexuelle ou de leur identité, ont droit à une protection égale contre toute forme de violence ou de maltraitance.
- ✓ certains enfants sont encore plus vulnérables en raison de leurs expériences passées, de leur degré de dépendance, de difficultés particulières de communication ou d'autres problèmes.
- ✓ La promotion du bien-être des enfants et des jeunes nécessite la coopération de nombreuses personnes. Elle commence par les enfants eux-mêmes et leurs parents ou tuteurs, mais elle est influencée directement et/ou indirectement par le contexte social qui les entoure.

Pour ces raisons, il vise à :

- ✓ la protection des enfants et des jeunes lorsqu'ils pénètrent dans les locaux de l'entreprise
- ✓ en faisant preuve d'une sensibilité particulière lors du développement de produits destinés à ces groupes
- ✓ en promouvant, tant auprès de son personnel que des autres parties concernées, les principes qui la régissent en matière de protection des jeunes et des enfants

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise met en œuvre les actions suivantes :

- ☞ adopter des pratiques de protection des enfants par le biais de procédures et d'un code de conduite pour le personnel
- ☞ élaborer et mettre en œuvre une politique efficace en matière de santé et de sécurité ainsi que des procédures connexes
- ☞ recruter du personnel en veillant à ce que tous les contrôles nécessaires et appropriés soient effectués
- ☞ conception d'actions de formation et de sensibilisation tant du personnel que de la communauté locale
- ☞ échange d'informations sur la protection des enfants et les bonnes pratiques avec les enfants, les parents, le personnel et la communauté locale.
- ☞ signaler tout comportement ou toute préoccupation signalé à la direction ou au personnel et concernant des enfants ou des jeunes dans les installations de l'hôtel au numéro 1056 (ligne nationale d'urgence pour les enfants
- ☞ Tous les employés de notre hôtel reçoivent régulièrement une formation sur la manière de reconnaître et de signaler les cas d'exploitation et de maltraitance des enfants.

II : POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le personnel à tous les niveaux de l'entreprise est informé de la politique de protection des enfants et des jeunes de l'entreprise et est tenu de contribuer à sa mise en œuvre.

La direction de l'entreprise s'engage à soutenir la mise en œuvre de la politique.

01/04/2024

La Direction